

Convocation à l'AGO du 17 mai 2013

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le vendredi 17 mai 2013 à 9 H.30 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises – Les Berges du Lac - TUNIS, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;*
- 2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;*
- 3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*
- 4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;*
- 5/ Affectation des résultats ;*
- 6/ Jetons de présence ;*
- 7/ Rémunération des Membres du Comité permanent d'Audit interne ;*
- 8/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;*
- 9/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;*
- 10/ Renouvellement de mandats des Commissaires aux comptes;*
- 11/Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T. arrêtés au 31 décembre 2012 ;*
- 12/ Approbation des états financiers consolidés ;*
- 13 / Pouvoirs à donner.*
- 14/ Questions diverses.*

Au cours de cette assemblée, le Conseil d'Administration proposera un dividende de 0 D,650 par action.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .

Convocation à l'AGE du 17 mai 2013

Le Conseil d'Administration, réuni ce jour, a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 17 mai 2013 à 10 H.00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises – Les Berges du Lac – TUNIS, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital, de 76.000.000 à 80.000.000 de Dinars, par incorporation de réserves ;*
- Modification de l'article 6 des statuts ;*
- Pouvoirs à donner.*

Les documents de l'assemblée générale extraordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au siège social sis au Boulevard de la Terre – Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS .